

Le diable et les détails

Autor(en): **Favez, Jean-Claude**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **36 (1999)**

Heft 1406

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1014866>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le diable et les détails

L'université suisse a commencé sa mutation. Au programme, concurrence et collaboration. Mais la démarche comporte aussi des risques qu'il s'agit d'éviter.

L'UNIVERSITÉ SUISSE DU prochain millénaire prend forme. Malgré quelques combats d'arrière-garde, l'accueil globalement très positif réservé par les Chambres au Message sur la formation, la recherche et la technologie ne peut qu'encourager cantons et Confédération à poursuivre la mise sur pied des institutions envisagées. Une nouvelle loi fédérale sur l'aide aux universités (LAU) et un concordat intercantonal de coopération universitaire permettront enfin de réaliser une véritable coordination associant les cantons et leurs Hautes Ecoles et la Confédération et ses Ecoles polytechniques.

Profond changement

Les finances sont bien entendu le nerf de la guerre. Les cantons universitaires restent donc en première ligne. Mais les montants versés au titre de l'accord intercantonal universitaire ont été déjà revalorisés de 18%, en distinguant le coût des étudiants en sciences humaines et sociales, en sciences de la nature et en médecine. La Confédération pour sa part modifie son subventionnement en lui assignant un objectif d'incitation, qui jusque-là était resté lettre morte. Pour cela, tout en maintenant aide aux investissements – réduite – et subventions de base – au nombre d'étudiants notamment –, elle liera désormais une partie de ses engagements à des projets de coopération universitaire ou d'importance nationale. Pour le premier type, quatre projets ont été retenus qui bénéficieront de cinquante-cinq millions de francs durant les quatre prochaines années; parmi eux, la collaboration lémanique notamment. Quant aux projets d'importance nationale, ils sont déjà cinq qui mobilisent 187 millions. À quoi il faut ajouter les domaines prioritaires que le Fonds national de la recherche entend créer. Les nouvelles institutions et les projets envisagés organisent donc cette concurrence dans la collaboration. C'est la philosophie de la démarche préconisée par Charles Kleiber, le dynamique patron de la recherche helvétique. Si l'on ajoute à cet effort les effets incitatifs que ne manqueront pas d'avoir le lancement du cinquième programme de recherche de l'Union européenne, la création des HES et leur implantation dans le paysage de la re-

cherche technologique orientée, il est évident que l'université suisse est entrée dans une phase de changement profond, contrairement à ce qu'espèrent encore les critiques de tous poils de la nouvelle politique universitaire nationale.

Mesurer les risques

Il y a plus d'un quart de siècle, l'opposition des cantons et le réflexe fédéraliste avaient empêché que l'enseignement supérieur devienne une tâche de la Confédération; seule la recherche avait séduit le souverain constituant. Aujourd'hui la recherche tirant la formation, on peut se demander, comme l'a fait le Conseil des Etats, si les temps ne sont pas mûrs pour présenter un nouvel article constitutionnel sur l'enseignement supérieur, tant il est vrai que le montage d'institutions nouvelles évoquées précédemment heurte non seulement les esprits cartésiens, mais comporte des dangers de panne.

En outre, les projets en cours comportent deux risques qui méritent un débat politique. Le premier est lié au rôle moteur que joue la recherche dans l'université qui s'annonce. Au bout du changement il y a, bien entendu, ce que l'on ne peut nommer, l'université de la recherche, débarrassée de la tâche épuisante et vulgaire de la formation et libérée de toute responsabilité vis-à-vis de la Cité, puisque le monde est son espace, le marché de la science sa seule réalité collective. Le second risque est évidemment celui de creuser les écarts entre les universités, notamment entre les Poly et les Hautes Ecoles, puisque tous les mécanismes de collaboration sont construits autour de l'idée de la compétitivité, y compris désormais ceux qui doivent assurer la collaboration régionale et nationale.

Le diable, dit-on, se cache dans les détails. Les modifications envisagées ne sont en effet que des détails. *jcf*

Médias

LA PRESSE DÉCOUVRE le téléphone mobile. *Blick* vient d'introduire un service d'informations sportives SMS en collaboration avec «swiss-com mobile» *cfp*